



Le guide d'entretien des cours d'eau

L'entretien des cours d'eau revient au propriétaire des berges. Toutefois certains travaux doivent être déclarés ou autorisés par la police de l'eau. Un guide national reprenant la réglementation et des conseils d'entretien a été décliné dans chaque département.

Consultez le guide des [Ardennes](#), de la [Marne](#) et de l'[Aisne](#)



Carte de pêche obligatoire même pour pêcher sur sa parcelle

Un propriétaire riverain, pour pêcher dans sa parcelle, doit s'acquitter de la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique, acquittement qui passe par l'acquisition d'une carte de pêche. Le partage du droit de pêche suite aux travaux d'entretien en rivière effectués avec des fonds publics ne modifie en rien cette obligation. Le seul changement est que tout titulaire de la carte de pêche de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) désignée pour exercer gratuitement le droit de pêche par arrêté préfectoral peut venir pêcher sur le linéaire concerné hors cours attenantes aux habitations et jardins. Cette possibilité est étendue à tout titulaire d'une carte de pêche si l'AAPPMA est réciprotaire.

N'hésitez pas à contacter les Fédérations départementales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques pour toutes questions : Marne : 03.26.70.50.52 et Aisne : 03.23.23.13.16



Travaux sur la Vesle en 2016 : la part belle aux travaux visant à améliorer le fonctionnement hydraulique et écologique de la rivière

- Travaux d'entretien courant sur 11,4 km de Somme-Vesle à Courtisols
- Fauchage autour des plantations effectuées sur les berges les années passées entre Reims et Condé-sur-Aisne afin de favoriser leur reprise
- Traitement de la renouée du Japon (espèce exotique envahissante) sur les différents foyers identifiés entre Somme-Vesle et Braine
- Travaux d'urgence visant à enlever les arbres tombés dans la rivière lorsque ceux-ci risquent de poser des problèmes (risque d'inondations en zone urbanisée, aux abords d'un pont ou risque de détérioration de la berge) : 35 arbres et 130 m³ de branchage et déchets d'enlevés
- Première phase du projet de renaturation de 1,8 km de rivière à Champigny, Merfy, Thillois, Châlons-sur-Vesle et Muizon (réduction de la sur-largeur du lit par la mise en place de banquettes végétalisées, diminution de la hauteur des berges afin de reconquérir les champs d'expansion de crues)

- Restauration de 2 tronçons dans Reims sur un linéaire total de 800 m (mise en place d'épis, déflecteurs et roches visant à diversifier les écoulements et plantations d'arbres et arbustes sur les berges) : cf. photo
- Restauration de 3 frayères à brochets à Courcelles-sur-Vesle, Chassemy et Condé-sur-Aisne



Filières biologiques cherchent agriculteurs : forum le 30 novembre à Compiègne

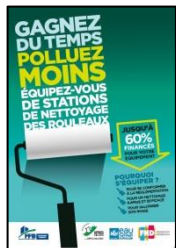
L'agriculture biologique est une agriculture avec un faible impact sur la qualité de l'eau. Le potentiel de développement de la bio est important sur notre territoire. Des débouchés existent : Les opérateurs recherchent des agriculteurs pour répondre aux commandes.

L'Agriculture Biologique de Picardie (ABP) invite les agriculteurs « conventionnels » et bios à un forum des opérateurs le 30 novembre à Compiègne. Le principe est qu'opérateurs et agriculteurs se rencontrent sans intermédiaire. 24 opérateurs seront présents (grandes cultures, légumes de plein champ, élevage, circuits courts...). Le pôle de conversion sera également présent pour expliquer le passage d'un système « conventionnel » à un système bio, aborder les aides à la conversion, la réglementation...

[Plus d'infos](#)



Les peintres réduisent leur impact sur l'eau



La Fédération Française du Bâtiment Grand Est s'engage dans la sensibilisation des professionnels du bâtiment à la protection de la ressource en eau. En partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, elle propose aux entreprises une aide financière permettant d'acquérir des stations de nettoyage des rouleaux de peinture. Ces stations éviteront le rejet de matières toxiques présentes dans les peintures dans les cours d'eau via les réseaux d'assainissement ou d'eaux pluviales.

Découvrez la plaquette d'information



Les ressources en eau de notre territoire seront impactées par le changement climatique

L'année 2016, avec ses records d'évènements hydrologiques contrastés (inondations, sécheresse) montre que les changements climatiques sont une réalité et qu'il est essentiel de s'en préoccuper aujourd'hui.

Quelques soient les scénarii d'évolution étudiés, les impacts sur la ressource en eau sont indéniables *lien slides*, ce qui va durablement affecter la gestion de l'eau sur nos territoires.

Les forums organisés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en 2016, axés sur le changement climatique, ont permis de mettre en évidence les processus en jeu, les conséquences sur la ressource en eau, les milieux aquatiques, l'économie et les risques naturels, et de définir comment adapter nos politiques de gestion.

Pour plus d'informations, découvrez :

- *la présentation du CNRS sur le changement climatique et ses conséquences*
- *et [l'ensemble des sujets traités](#) lors de cette journée à la Direction Vallées de la Marne*